



Beyond regulation

Nous cherchons à surpasser ce qui existe, repenser la façon de réaliser sa veille réglementaire.

Nous sommes guidés par l'innovation afin d'avoir toujours des idées nouvelles pour simplifier la vie de nos clients.

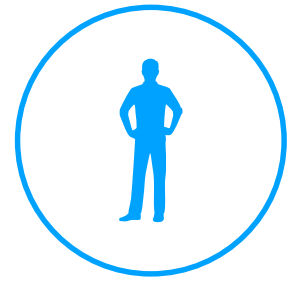




Nous sommes confrontés à un véritable tsunami réglementaire

Le cadre réglementaire européen des services financiers est complexe et en constante évolution

Problème à résoudre



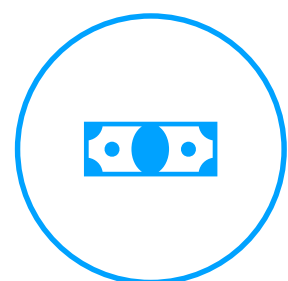
Il est impossible pour un humain de suivre les changements tous les jours même avec des équipes fortes.



Les personnes ne sont pas à jour.



Les utilisateurs passent beaucoup de temps à chercher l'information au lieu de faire une analyse juridique.



Les sanctions (des régulateurs) sont très coûteuses pour une entreprise.

01

De nombreuses réglementations: régulateurs européens, nationaux, locaux ...

02

Diversité de sources sans lien entre elles

03

Différentes modalités d'accès, différentes langues, pas de hiérarchisation de l'information

04

Les règlements sont en constante révision et trouver des informations pertinentes, y compris les plus récentes, est un défi

Notre solution

Pour réduire le risque juridique et être compliant



Accès unique à la réglementation européenne et nationale

Ainsi que les textes des partenaires : A&O, Lextenso...



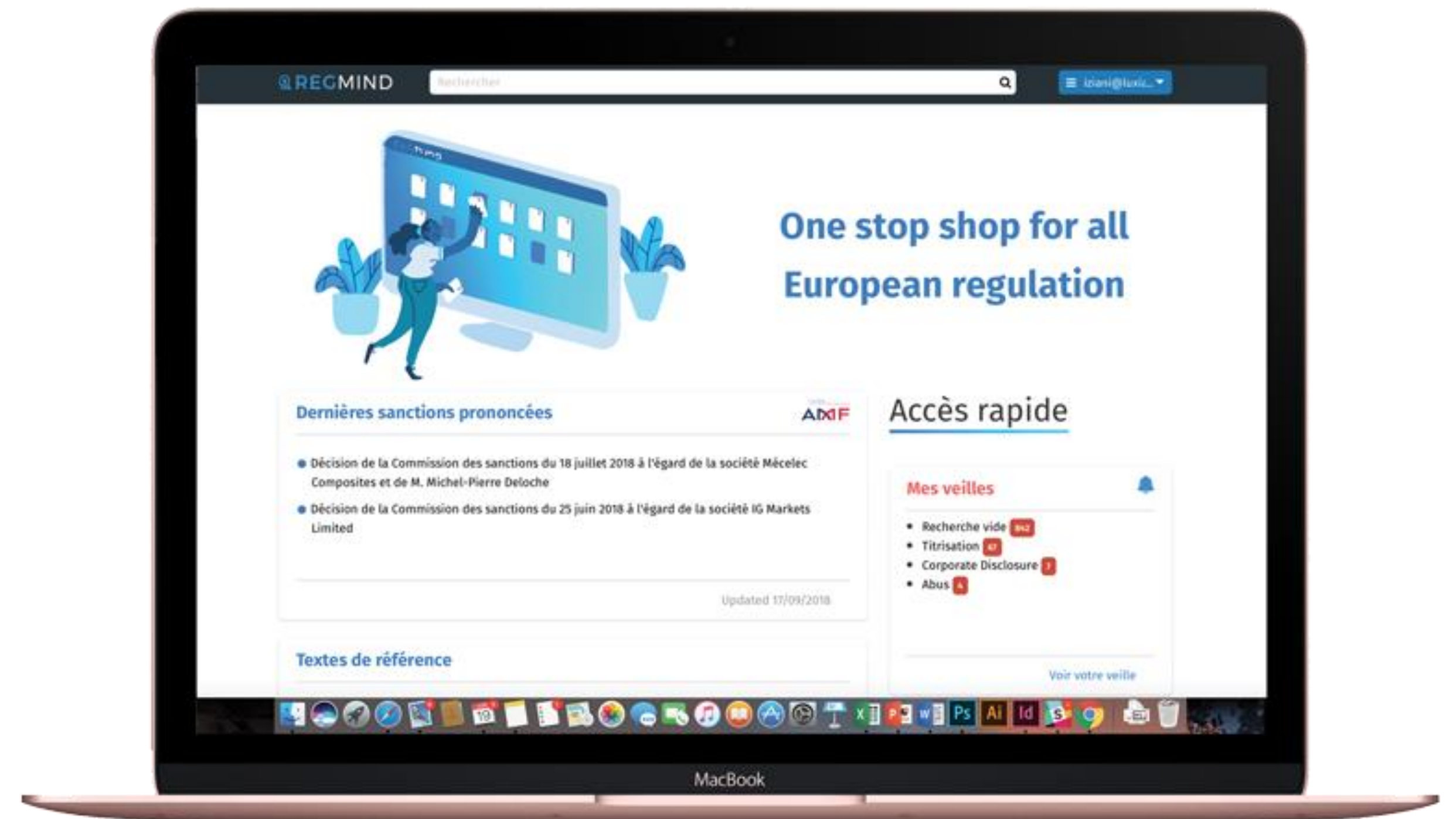
Personnalisation des besoins

Dossiers thématiques, recherches, notes et favoris personnels, documents internes à l'entreprise



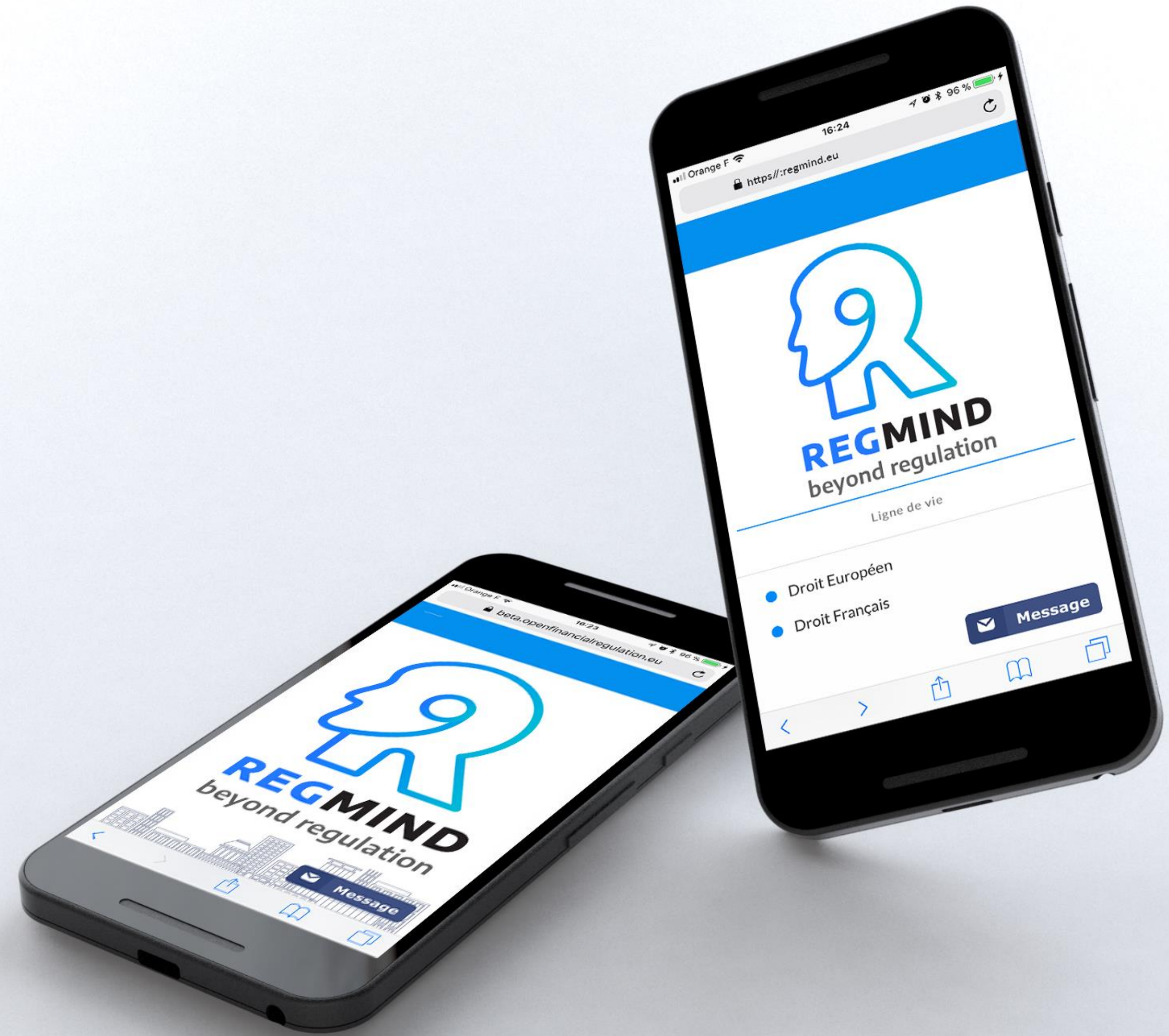
Une veille assistée par l'IA RegMind

Veille automatique, comparaison automatique, dossiers intelligents, annotations, notes...



Une plateforme unique pour toute la réglementation européenne

Imaginez l'ensemble de la réglementation accessible dans un seul site Web avec un moteur de recherche unique. Imaginez que notre Intelligence Artificielle est maintenant votre assistant personnel pour vous assurer que vous êtes à jour. C'est ce que RegMind fournit.



Notre solution

Obtenez ce que vous voulez quand vous en avez besoin

- Vue verticale
- Repérer les réglementations d'autres pays
- Trouver des règles dans les langues fournies par les régulateurs

- Mise à jour quotidienne
- Un accès facile à vos règles
- Éliminer les sujets qui ne vous concernent pas

- Mises à jour automatiques
- Comparaison automatique des documents lorsque quelque chose change
- Ajoutez vos commentaires, notes, documents

01 Accédez à la réglementation européenne et nationale

02 Définissez vos besoins

03 Obtenez votre assistant personnel

Comment ça marche ?

Une création de valeur continue



Nous collectons

Nos robots sont présents sur le web toute la journée pour collecter les données et déterminer ce qu'il y a de nouveau ou de changé.



Nous stockons

Toutes les données sont ensuite normalisées pour être stockées au bon endroit. Chaque document reçoit un identifiant unique et est versionné. Nous ajoutons également les bonnes métadonnées.



Nous créons des liens

Grâce à LegiRank® et LegiRef®, nous créons des liens entre les documents et les concepts juridiques.



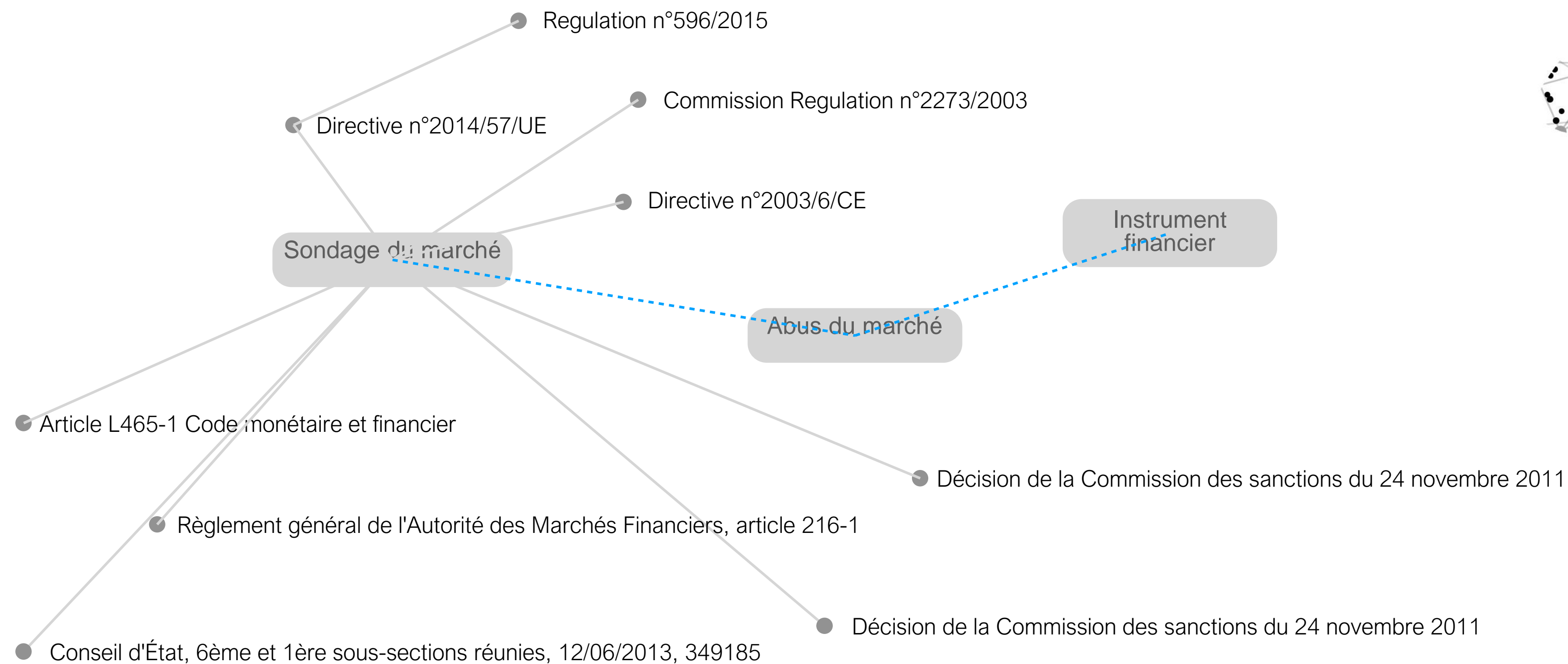
Nous livrons

A ce stade, les données sont prêtes à faciliter votre veille réglementaire. Cela va vous permettre de devenir un meilleur utilisateur avec RegMind.

Les données ne sont rien si elles ne sont pas structurées. C'est pourquoi nous avons créé des solutions puissantes pour identifier, classer et reconnaître des informations dans un ensemble de données. C'est une combinaison unique sur le marché.

Elargissez vos connexions avec la régulation

LegiGraph® est une modélisation de la régulation sous la forme d'un graphe de données. Notre algorithme est capable de relier des millions de documents et de concepts juridiques afin que nous puissions vous aider à suivre le bon chemin. Elle peut également déterminer le classement entre les documents pour fournir une réponse plus précise à votre demande.



Cas pratique

Obligations d'information et de transparence des sociétés cotées

1

Je créé mon dossier



REGMIND Rechercher

Dossiers / Obligations d'information et de transparence des sociétés cotées

Dossiers

Obligations d'information et de transparence des sociétés cotées

Nom	Date
Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, et modifiant la directive 2001/34/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	05/10/2018
Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE	05/10/2018
Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les informations contenues dans les prospectus, la structure des prospectus, l'inclusion d'informations par référence, la publication des prospectus et la diffusion des communications à caractère promotionnel (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	05/10/2018

2

RegMind le veille pour moi



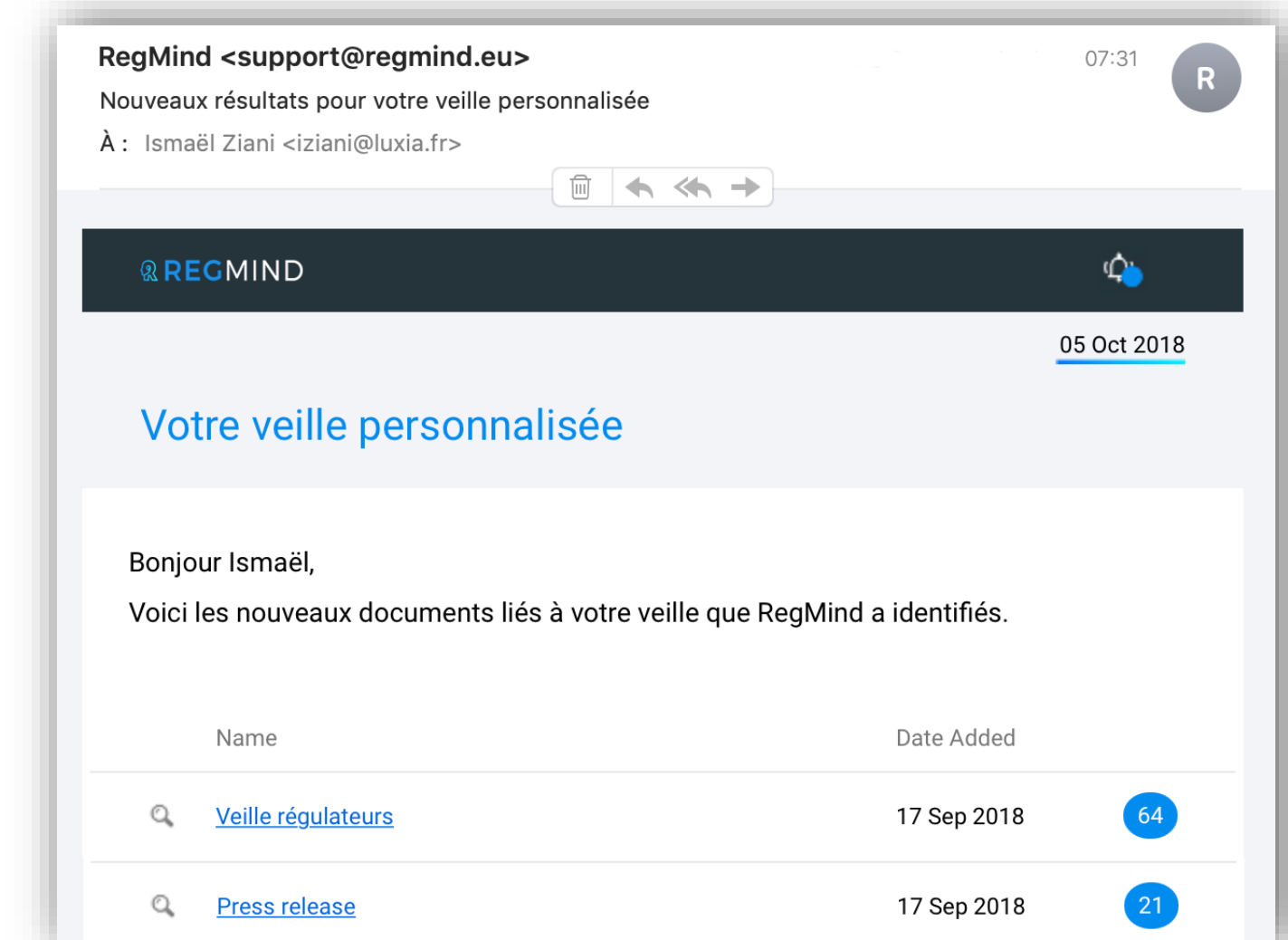
Veilles

Synthèse Chronologie

Nom	Non lu	Actions
Press release	27	
Obligations d'information et de transparence des sociétés cotées	3	
Code monétaire et financier, Chapitre Ier - Définition - 1 oct. 2018	1	
Règlement général de l'AMF - Chapitre I - Champ d'application	1	
Certification par l'AMF d'un examen relatif aux connaissances professionnelles des acteurs de marché	1	

3

RegMind m'alerte



RegMind <support@regmind.eu> 07:31 R

Nouveaux résultats pour votre veille personnalisée

À : Ismaël Ziani <iziani@luxia.fr>

REGMIND

05 Oct 2018

Votre veille personnalisée














Bonjour Ismaël,

Voici les nouveaux documents liés à votre veille que RegMind a identifiés.

Name	Date Added	
Veille régulateurs	17 Sep 2018	64
Press release	17 Sep 2018	21

[+ Créer un dossier](#)

Dossiers

Nom	Éléments	Creation Date	
Nantissement de compte titres	2	14/11/2018	
Blockchain	1	08/11/2018	
Responsabilité Sociale et Environnementale	3	25/10/2018	
Directive Prospectus	10	25/10/2018	
Marché Interbancaire	7	13/10/2018	
Titrisation simple et standardisée	4	13/10/2018	
Fonds d'investissement alternatifs	14	13/10/2018	
Fonds monétaire européen	4	10/10/2018	
PRIIPS	1	04/10/2018	
Brexit	7	04/10/2018	
agences de notation	1	24/07/2018	
Rang de créances	1	06/07/2018	
Infrastructures de marché	1	06/07/2018	

LegiRef®

Identifier les références légales.

LegiRef® est une IA unique capable de reconnaître des références juridiques à l'intérieur d'un texte même si leur écriture n'est pas normalisée. Cela ouvre d'énormes opportunités pour fournir des solutions innovantes aux utilisateurs.

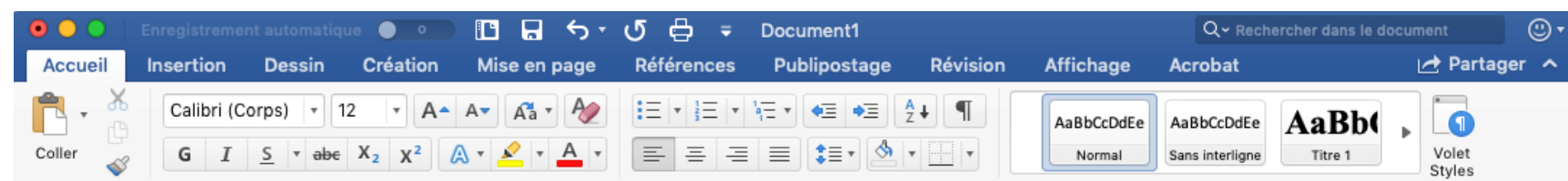
Mettez à jour vos procédures automatiquement

LegiRef® peut analyser vos documents (contrats, procédures ...) et identifier les références légales (lois, règlements ...) et créer une veille automatique pour vous alerter s'il y a un changement. Vous économiserez beaucoup de temps et permettrez à vos documents internes d'être maintenus à jour



Cas pratique

Notes personnelles



Directive Crédit immobilier aux consommateurs

Textes fondateurs :

- Directive 2014/17/UE du Parlement Européen et du Conseil du 4 février 2014 sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel— Ordonnance n° 2016-351 du 25 mars 2016 sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage d'habitation
 - Décret n° 2016-607 du 13 mai 2016 portant sur les contrats de crédit immobilier aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage d'habitation
 - Décret n° 2016-622 du 19 mai 2016 portant transposition de la Directive 2014/17/UE
 - Arrêté du 9 juin 2016 pris pour l'application de l'article D. 313-10-2 du code de la consommation
 - Arrêté du 9 juin 2016 relatif au registre unique prévu à l'article L. 512-1 du code des assurances et à l'article L. 546-1 du code monétaire et financier
 - Arrêté du 9 juin 2016 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement
 - Arrêté du 9 juin 2016 relatif aux conditions de capacité professionnelle des intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement et des personnels des prêteurs concernés par l'obligation de compétence professionnelle mentionnée à l'article L. 314-24 du code de la consommation
 - Arrêté du 16 juin 2016 (<https://regmind.eu/fr/lr/arrete/2016/6/16/FCPT1613863A/20160701>) portant modification de l'arrêté du 24 août 2006 fixant les catégories de prêts servant de base à l'application de l'article L. 313-3 du code de la consommation et de l'article L. 313-5-1 du code monétaire et financier, relatifs à l'usure
- Codification**
- * Code de la consommation article L311-1, L313-3 et suivants et L314-1 et suivants , puis article R313-1 et suivants



Notes / Directive Crédit immobilier aux consommateurs

Éditer la note

Notes

Directive Crédit immobilier aux consommateurs

Textes fondateurs :

- Directive 2014/17/UE du Parlement Européen et du Conseil du 4 février 2014 sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel— Ordonnance n° 2016-351 du 25 mars 2016 sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage d'habitation
- Décret n° 2016-607 du 13 mai 2016 portant sur les contrats de crédit immobilier aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage d'habitation
- Décret n° 2016-622 du 19 mai 2016 portant transposition de la Directive 2014/17/UE
- Arrêté du 9 juin 2016 pris pour l'application de l'article D. 313-10-2 du code de la consommation
- Arrêté du 9 juin 2016 relatif au registre unique prévu à l'article L. 512-1 du code des assurances et à l'article L. 546-1 du code monétaire et financier
- Arrêté du 9 juin 2016 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement
- Arrêté du 9 juin 2016 relatif aux conditions de capacité professionnelle des intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement et des personnels des prêteurs concernés par l'obligation de compétence professionnelle mentionnée à l'article L. 314-24 du code de la consommation
- Arrêté du 16 juin 2016 (<https://regmind.eu/fr/lr/arrete/2016/6/16/FCPT1613863A/20160701>) portant modification de l'arrêté du 24 août 2006 fixant les catégories de prêts servant de base à l'application de l'article L. 313-3 du code de la consommation et de l'article L. 313-5-1 du code monétaire et financier, relatifs à l'usure

Codification

- * Code de la consommation article L311-1 , L313-3 et suivants et L314-1 et suivants , puis article R313-1 et suivants

A propos

10 ans de R&D, pionnier de la LegalTech française

LUXIA

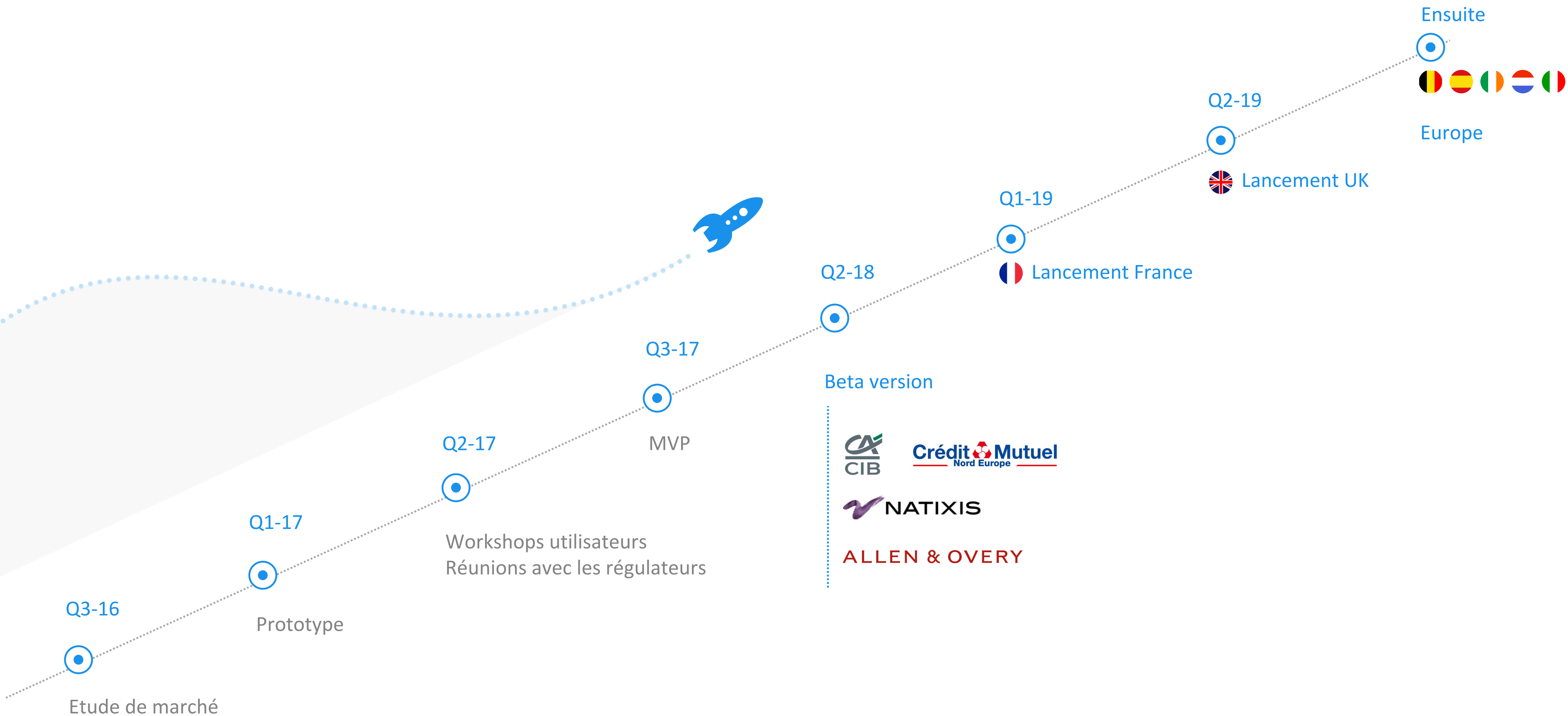
RegMind a été créé par Luxia, une société de technologie créée en 2009, qui applique l'intelligence artificielle aux données juridiques pour fournir des solutions innovantes et disruptives sur le marché.

Luxia est une entreprise issue de l'école des mines de Paris (Mines Paristech) et est l'une des premières LegalTech à avoir émergé sur le marché français.

Notre technologie mature nous a permis de développer le plus important et le plus précis graphe de données juridiques d'Europe.

Nos réalisations

La création de RegMind





Get in touch

Ismaël Ziani : iziani@luxia.fr - 06 07 62 00 37

Christian Le Hir : christian.lehir@natixis.com - 06 20 07 60 64

